Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210128-D2021_24-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 28 janvier 2021)

Date de convocation : 19 janvier 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 28 janvier 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, CASSOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, LABERNADIE, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme MOURTEROT, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et Mme TOULOU, et M. ESQUER, CARRERE, MONGAUGE et GABASTON.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
M. MONGAUGE à Mme CASSOU
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
M. CARRERE à M. MARTIN
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET

OBJET : FINANCES – BUDGET MSP (M14 SOUMIS AU FCTVA) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le Compte Administratif du budget annexe de la MSP de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2020 (A)	RAR 2020 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
Investissement							
Dépenses	3 936 000 €	216 428,79 €	- €	216 428,79 €	- €	3 719 571 €	- €
Recettes	3 936 000 €	1 904 336,00 €	- €	1 904 336,00 €	1 687 907,21 €	2 031 664 €	- €
Fonctionnement							
Dépenses	31 200 €	1 824,09 €	- €	1 824,09 €	- 1 824,09 €		- 1 824,09 €
Recettes	31 200 €	- €	- €	- €	- €		- €
TOTAL :					1 686 083,12 €	- €	- 1 824,09 €

Le résultat cumulé est de – 1 824,09 €

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 11/02/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210128-D2021_24-DE